

Construire l'Europe

des droits

et des solidarités

Billet d'humeur

Et dire que certains osaient prétendre que Raffarin et son gouvernement étaient illégitimes, que ceux-ci ne répondaient pas aux aspirations des citoyens et qu'ils se comportaient comme de vulgaires larbins du Medef.

Quel aveuglement ! Heureusement que le baron Ernest Antoine Seillière de Laborde est autrement plus perspicace que tous les gueux, croquants, manants, coquins et autres racailles qui peuplent son royaume.

Que voulez-vous, trois siècles de noblesse dans les gènes, cela vous forge non seulement une aisance naturelle à manier le passé antérieur de l'indicatif et le plus-que-parfait du subjonctif, mais aussi un véritable sixième sens pour débusquer le guillotineur potentiel qui sommeille en tout roturier.

Grâce à ce capital culturel, le patron des patrons aura réussi à démasquer la véritable nature du Premier ministre en moins de temps qu'il n'en faut à la Direction de la Poste pour imposer 345 CDD consécutifs à une même salariée.

Bas les masques ! ... et sus à ce Raffarin des Bois qui affirme pourfendre les 35 heures dans la seule perspective "de donner aux salariés la liberté de travailler plus pour gagner plus" et vouloir s'attaquer à la protection de l'emploi uniquement "parce qu'il faut armer et équiper les salariés pour améliorer leur employabilité".

Honte à nous syndicalistes de n'avoir pas su reconnaître l'action héroïque de ce Zorro des temps modernes avant qu'il ne soit démasqué par une noblesse patronale qui a révélé au grand jour un activisme allant jusqu'à faire passer "l'intérêt syndical avant l'intérêt général" !

Gageons que les salariés quant à eux sauront se montrer moins ingrats et - au vu des nombreux fruits qu'ils ont d'ores et déjà pu engranger d'une telle politique et devant la promesse qu'ils ont d'être bientôt affranchis et armés - sauront rapidement manifester à l'encontre de leur libérateur toute la reconnaissance qu'il mérite.



© Joël F. Volson

Une autre Europe et terriblement

L'équité républicaine à la mode Sarkozy

"On ne doit pas être traité moins bien parce qu'on a plus (...) Chacun a les mêmes droits (...) Il n'y a aucune raison que le seul impôt qui ne soit pas actualisé et actualisable, soit l'ISF (...) Il s'agit d'un acte d'équité républicain" a justifié le ministre des Finances Nicolas Sarkozy après le vote par l'Assemblée nationale de l'actualisation de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune).

source : AFP

Profession : précaire à vie

Le Conseil des Prud'hommes de Châteauroux a condamné la direction de La Poste pour abus de précarité à 60 000 euros pour avoir imposé 345 CDD pour des fonctions diverses à une même salariée. La Poste avait déjà été condamnée en avril dernier dans les Côtes d'Armor à 15 000 euros d'amende pour avoir employé une salariée en tant que contractuel le puis en CDD pendant 20 ans... dont 123 CDD entre 1995 et 2000... avant que celle-ci soit licenciée pour avoir bénéficié de 8 jours d'arrêt maladie !

source : SUD PTT

Elections à La Poste progression de Sud Ptt

Les élections professionnelles à La Poste étaient très attendues. Le taux de participation dépasse les 80 %. Sud Ptt obtient 21 % des voix et progresse ainsi de 2,28 % et conforte ainsi sa deuxième place aussi bien chez les fonctionnaires que chez les salariés de droit privé. Sud Ptt est l'organisation qui progresse le plus dans ces élections. La CFDT continue sa baisse et devient 4^{ème} organisation : 16,23 %. La Cgt progresse de 1,37 % : (34,81 %) et FO de 0,58 % (17,53 %).

Depuis l'adoption de l'Acte unique en 1986, leur Europe se construit sous l'emprise du marché. Son axe principal de construction : l'ouverture à la concurrence et son extension. Issu des traités européens, le droit à la concurrence passe avant tous les autres droits. C'est le pilier auquel sont subordonnés tous les autres droits, y compris les droits sociaux. C'est d'ores et déjà le seul droit véritablement opérationnel au niveau communautaire : les dogmes ultralibéraux de Mario Monti, l'ancien commissaire européen à la concurrence, continuent de punir les aides publiques et l'intervention des Etats dans les affaires économiques.

Un pacte antisocial

C'est cette logique ultraconcurrentielle qui légitime, du point de vue de la Commission européenne, l'attaque menée contre les services publics et la protection sociale, l'allongement de la durée du travail et le développement de la flexibilité.

La régression sociale est inscrite noir sur blanc dans le Traité constitutionnel, soumis à ratification dans les différents pays. Le droit au travail est remplacé par un simple "droit à travailler". Pas de droit au logement, pas de droit à un revenu minimum, remplacés par la simple notion d'"aide" : "l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide

sociale et à une aide au logement". Dans ce texte, la charité se substitue à la solidarité, la logique individuelle aux intérêts collectifs. Une Europe du chacun pour soi, qui détruit les acquis sociaux au lieu d'harmoniser par le haut.

Au mépris des peuples

Surtout, cette Europe se construit dans la négociation opaque entre gouvernements. Le Traité constitutionnel, adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, ne fait que conforter l'idée d'une Europe loin des citoyens. Ce texte érige les dogmes libéraux en Constitution : les choix politiques, économiques et sociaux qu'il impose ne pourront

Appel de Londres pour une mobilisation sociale européenne le 19 mars 2005

Plus de 20 000 personnes, venant de 70 pays, ont participé au 3^{ème} Forum social européen à Londres du 15 au 17 octobre. Le choix de Londres avait pour objectif de tenir un événement politique altermondialiste majeur au cœur du capitalisme financier européen et dans un pays dont le gouvernement est le plus ferme soutien de l'administration américaine dans la guerre en Irak.

Le FSE permet le débat et la confrontation entre les différentes forces engagées dans le mouvement altermondialiste au plan européen. Mais il doit aussi servir de point d'appui pour la construction de mobilisations sociales et citoyennes en Europe.

L'Assemblée des mouvements sociaux de Londres a permis des campagnes communes et

un calendrier de mobilisation. L'appel, issu de cette assemblée, propose notamment une mobilisation centrale du mouvement social à Bruxelles contre le modèle néolibéral européen, le 19 mars 2005, au moment de la réunion du Conseil européen portant sur les politiques économiques et sur l'emploi en Europe.

C'est un appel à tous les mouvements sociaux et au mouvement syndical européen pour être dans la rue ce jour-là contre la guerre et le racisme, contre l'Europe néolibérale, contre les privatisations, contre le projet de directive Bolkestein (voir dans cette page) et les attaques contre le temps de travail, pour une Europe des droits et de la solidarité entre les peuples.

La Commission européenne ouvre la porte aux 65 heures

Depuis 1993, la durée légale de travail dans l'Union européenne était de 48 heures hebdomadaires, heures supplémentaires comprises. Sauf pour le Royaume-Uni, qui avait pu obtenir une dérogation pour sa législation qui permet des semaines de travail ultraflexibles.

Sous prétexte de réviser tous les dix ans les directives sociales, la Commission de Romano Prodi a cédé à toutes les exigences de l'Unice, le patronat européen.

La nouvelle directive donne la possibilité aux 25 états membres d'étendre de quatre mois à un an la période servant au calcul des 48 heures hebdomadaires. Cette prétendue souplesse va permettre aux patrons de gérer le temps de travail à volonté, et d'organiser la précarité et la flexibilité. Un aménagement du temps de travail qui pourra amener à des semaines de 60 à 65 heures...

Elle donne également le droit de ne rémunérer que les heures dites "travaillées" et non la présence sur le lieu de travail. Cette directive contredit une jurisprudence de la Cour européenne de justice, qui considérait notamment le temps de garde des médecins comme du temps de travail.

Cette directive va concerner en premier lieu les travailleurs britanniques et ceux des nouveaux pays entrants dans l'Union européenne. En France, malgré les pressions du Medef, cette directive antisociale ne pourra pas s'appliquer, car le droit régleme encore la durée légale du travail... jusqu'à quand ?



Rapport Thélot la sauce libérale pour l'Education

Mensongèrement présenté comme le produit d'un "grand débat démocratique", le rapport Thélot inscrit "l'école de la nation" dans le cadre du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 : "faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde". Même si "la part des emplois peu qualifiés dans l'économie devrait diminuer", il préconise de "conduire au niveau européen une réflexion sur la notion de compétences de base" et donne pour mission au système éducatif de "préparer les élèves à se mouvoir dans l'espace politique et économique européen".

Le smic culturel pour les gosses de smicards

Au motif de recentrer l'enseignement autour des savoirs fondamentaux, Thélot propose de le diviser en trois socles : "l'indispensable", "l'obligatoire" et "l'optionnel". Le contenu du socle commun est déjà bien défini :

"lire, écrire, maîtriser la langue et les discours, compter, connaître les principales opérations mathématiques, s'exprimer (y compris en anglais de communication internationale), se servir de l'ordinateur, vivre ensemble dans notre République". Les enfants en difficulté dans ces apprentissages fondamentaux consacraient l'essentiel de leur temps à rattraper leur retard au risque d'être privés d'enseignement historique, scientifique, artistique ou sportif. Ces disciplines resteraient pourtant obligatoires pour entrer au lycée.

Le rapport préconise donc rien moins qu'une pré-orientation précoce de ces élèves vers l'enseignement professionnel, assortie d'une éducation au rabais.

Il s'agit ainsi pour Thélot d'aligner les savoirs fondamentaux sur les compétences professionnellement indispensables : savoir lire et écri-

re (et non acquérir une culture littéraire ou un esprit critique), savoir compter (et non tenir un raisonnement mathématique), connaître l'anglais de communication internationale - c'est-à-dire un bricolage utilitaire qui n'est plus, à proprement parler, une langue - (et non s'initier à une civilisation étrangère), savoir cliquer sur une souris et taper sur un clavier (et non concevoir des programmes informatiques), savoir se plier aux règles sociales. La grande ambition de ce rapport semble donc bien être d'adapter l'Education nationale à l'employabilité de ses élèves.

Des personnels employables et corvéables

Ce déshabillage des programmes n'exigerait plus des enseignants le même degré de spécialisation disciplinaire. Les épreuves de recrutement, organisées dans le cadre de la régionalisation, porteraient sur deux matières, bivalence qui devrait, outre les économies effectuées,

... est possible... ... nécessaire !

plus être remis en cause ; l'accord des 25 États sera ensuite nécessaire pour le modifier, ce qui sera quasiment impossible. S'opposer à la logique concurrentielle du marché, défendre les services publics et les droits sociaux, tout cela devient anticonstitutionnel.

Cette démarche antidémocratique entraîne un rejet de l'idée même de construction européenne, qui alimente dans tous les pays les réflexes populistes et souverainistes. Au lieu de construire une Europe des peuples, des droits humains et des droits sociaux, les dirigeants des États de l'Union, soumis aux groupes de pression patronaux, bâtissent une immense zone de libre échange.

Une logique militaire et répressive

Le Traité constitutionnel entérine également la politique communautaire vis-à-vis des populations immigrées. Il refuse l'égalité de droits à ceux qui ne possèdent pas la nationalité d'un État membre, les désignant au harcèlement administratif et policier. Il renforce la répression aux frontières, l'instauration de camps de rétention, et la construction d'une "Europe forteresse" dans laquelle les immigrés ne sont acceptés que comme des travailleurs précaires et occasionnels.

Le texte constitutionnel soumet les intérêts européens à une logique militariste. Il encourage les États mem-

res au réarmement et à des politiques de défense commune... tout en subordonnant une partie de la défense européenne à l'OTAN.

Cette Europe n'est pas la nôtre !

Les salariés, les chômeurs, les précaires, n'ont rien à attendre de leur Europe, ultralibérale et fermée sur elle-même. Il faut donner à l'Europe de nouvelles bases, des bases d'égalité, de justice sociale, de démocratie et de paix. L'Europe que nous voulons, c'est une Europe qui respecte les droits sociaux, qui défend les services publics, qui se batte pour l'emploi et contre la précarité, qui lutte pour les droits des femmes et pour la coopération entre les peuples.

Une Europe ouverte, démocratique et sociale, fondée sur la citoyenneté de tous les résidents. Une Europe dans laquelle les droits humains l'emportent sur la sacro-sainte logique du profit et de la concurrence.

Ces droits fondamentaux, comme le droit à un salaire minimum, à un revenu minimum, le droit de grève, des normes communes en terme de temps de travail, doivent devenir des droits communs dans toute l'Europe. Si l'Union européenne doit permettre un développement économique de chacun des pays qui la composent, elle doit surtout permettre la construction d'un progrès social pour tous ses habitants.

Une occasion ratée pour les droits des femmes

Le droit au mariage et le droit de fonder une famille sont reconnus explicitement, mais rien sur le droit à la libre disposition de son corps, à l'avortement, à la contraception, à la libre orientation sexuelle, ni au divorce. Ces droits ont été acquis dans certains pays de l'Union, mais pas dans tous. Le refus de les harmoniser au niveau européen montre le poids dans la construction européenne des États les moins avancés sur ces questions. Ces droits ont été l'objet de luttes importantes des femmes dans de nombreux pays : ils devraient être intégrés explicitement dans les droits fondamentaux d'une Constitution européenne soucieuse de progrès social et des droits des femmes.

Si le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est repris dans "les valeurs communes de l'Union" - pas dans les valeurs qui fondent l'Union -, le Traité constitutionnel ne garantit en rien l'exercice de ce droit puisque l'unanimité est requise pour adopter les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination.

Projet de directive Bolkestein

Le 13 janvier dernier, la Commission européenne annonçait qu'elle proposait une directive visant à "réduire la paperasserie qui étouffe la compétitivité".

Derrière ces propos, se cache le projet d'une directive visant la libéralisation de l'ensemble des services qui pourraient ainsi être traités comme n'importe quels services commerciaux. Les services publics sont concernés : seuls en seraient exclus les services fournis "directement et gratuitement", soit une toute petite minorité.

Pour faciliter l'établissement et la libre circulation des services, le projet préconise d'éliminer "les obstacles législatifs et réglementaires préjudiciables". Ainsi, s'instaure un véritable déni de démocratie : les pays ne pourront plus décider de normes à appliquer pour l'implantation de telle ou telle activité de services, même si ces normes contribueraient par exemple à des politiques d'aménagement du territoire !

Pire, l'article 16 du projet va encore plus loin et ferme la porte à toute possibilité d'harmonisation sociale. C'est l'inverse qui est proposé : un prestataire de services serait soumis exclusivement à la loi du pays dans lequel il a son siège social et non plus à la loi du pays où il fournit le service. Ainsi une entreprise française qui transférerait son siège social en Pologne ne serait tenue d'appliquer que le droit

social Polonais pour ses activités en France ! Ce n'est pas un hasard si ce projet de directive arrive au moment de l'élargissement à l'Europe des 25 : la législation sociale des pays entrants est souvent beaucoup plus faible que dans les pays de l'Europe des 15.

Cela concerne les services, mais à travers par exemple les agences d'intérim, cela pourrait concerner la quasi-totalité des activités, y compris le bâtiment et l'industrie... les conventions collectives et les lois sociales les plus favorables aux salariés seraient ainsi tirées vers le bas.

Ce projet illustre bien la mécanique de l'actuelle construction européenne. On commence par ouvrir le marché sans harmoniser les réglementations sociales et fiscales en Europe. Puis la concurrence tire ces réglementations vers le bas et quand on se décide à harmoniser, c'est à minima ! Ce projet de directive s'inscrit parfaitement dans les politiques de l'Organisation mondiale du commerce et de l'AGCS (Accord général sur la libéralisation des services) qui font de la concurrence la seule norme et la valeur suprême de fonctionnement des sociétés.

Les syndicats et le Forum social belge ont organisé une manifestation en juin dernier contre ce projet néfaste. Des contacts ont été pris au niveau européen pour agir ensemble contre cette nouvelle attaque des droits sociaux.

Manifestation contre les violences faites aux femmes le 27 novembre

Chaque année en France, une femme sur dix est victime de violences conjugales ; 11 % des femmes sont victimes d'agressions sexuelles dans leur vie ; deux viols sur trois ont lieu dans la famille et un sur deux dans le couple ; 29 femmes sont mortes sous les coups de leurs conjoints cet été en France.

Violences dans la rue, au travail, dans le couple ; violences légitimées par l'image des femmes véhiculée dans les publicités sexistes et les médias, par la non-application des lois et l'indifférence de celles et de ceux qui croient que ça n'arrive qu'aux autres ou qu'elles l'ont sûrement mérité. Solidaires défend l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines : cela ne se restreint pas à la seule égalité salariale. C'est pourquoi nous défendons, avec les associations féministes, l'idée d'une loi-cadre qui prenne en compte toutes les formes de violences faites aux femmes à la maison, dans la rue, au travail, etc.

C'est pourquoi aussi nous appelons, avec des dizaines d'associations, d'organisations syndicales et politiques à la manifestation nationale contre les violences faites aux femmes le

samedi 27 novembre à 14h
Place de la Bastille à Paris.

Humiliées, battues, violées, ça suffit !

Des élus locaux entrent en résistance

Le Conseil général de la Creuse a annoncé fin octobre, après la démission de 263 élus du département, qu'il suspendait "toutes négociations" avec l'État tant qu'un moratoire sur les services publics ne serait pas obtenu. L'annonce sans concertation de la fermeture de cinq perceptions dans ce département est à l'origine de la colère des élus démissionnaires (dont 28 maires et un conseiller général) de toutes tendances politiques confondues. Ceux-ci espèrent être rejoints dans leur démarche par d'autres départements ruraux.

(source AFP)

CE
FFRES...

IE
D'OEUVRE
BALLES...



faciliter le remplacement en interne des profs absents. Une conception "moins rigide" des emplois du temps porterait simultanément à augmenter de 4 à 8 heures par semaine la présence dans l'établissement pour y assurer relations avec les parents, suivi des élèves ou travail en équipe, activités qui seraient ainsi intégrées au service normal, permettant au passage de faire quelques économies du côté des surveillants...

Des établissements "autonomes" pour des profs au pas

Thélot n'a pas oublié de renforcer le pouvoir de la hiérarchie administrative. D'une part en lui donnant le pouvoir de recrutement sur "l'équipe de direction", qui comporterait des enseignants et des CPE (conseillers principaux d'éducation) sortis du rang avec prérogatives de gestion des personnels, mais aussi prérogatives pédagogiques, dans le cadre de "dotations contractuelles d'établissement". D'autre

part, Thélot préconise la carrière au mérite par "l'évaluation individuelle", et la "sanction" pour les irréductibles au culte de la performance...

Les écoles primaires et maternelles ne seraient pas épargnées par cette fièvre autoritaire, puisqu'on y mettrait aussi en place un corps de chefs d'établissement avec pouvoir hiérarchique, vieux rêve de mise au pas, à gauche comme à droite.

Poisson-pilote de la Loi d'orientation de l'éducation prévue pour le printemps prochain, le rapport Thélot consacre un véritable projet politique pour l'école :

- la relégation sociale des classes populaires, condamnées à renoncer aux études pour s'orienter précocement vers les voies professionnelles ;
- le retour de l'ordre moral, qui fait de la soumission à la hiérarchie un enseignement fondamental ("attitudes nécessaires au citoyen : poli-

tesse, respect, sens des responsabilités") et une méthode de gestion des personnels ;

□ l'adaptation de l'école aux besoins des entreprises et des marchés en "emplois peu qualifiés" (compétences de base pour employabilité dans toute l'Europe).

Combattre ce projet de loi d'orientation, que Raffarin voudrait voir appliquer à la prochaine rentrée, est non seulement la tâche urgente des personnels de l'Éducation et de leurs syndicats, mais aussi de toutes celles et tous ceux, parents d'élèves, salariés, chômeurs, qui refusent de laisser l'école devenir une entreprise et l'éducation une marchandise.

Les performances économiques futures de la Nation dépendront de la richesse du "capital humain". Non, ce n'est pas une citation d'une brochure patronale mais bien un extrait du rapport Thélot.

3^{ème} Congrès

Bobigny, 7 et 8 décembre 2004

Union Syndicale G10 Solidaires

3 questions à Jean Louis Galmiche, membre de la commission des résolutions

Quelles sont les évolutions les plus notables du G10 Solidaires depuis son précédent congrès en novembre 2001 ?

Ces trois années ont été marquées, malgré la persistance des obstacles liés aux règles actuelles de représentativité, par un net développement de notre Union syndicale. Le poids de ses diverses composantes s'est accru dans les différents secteurs dans lesquels elle était déjà présente et de nouveaux syndicats, de plus en plus souvent issus du secteur privé, sont venus régulièrement rejoindre celle-ci.

Ce renforcement organisationnel s'est également accompagné d'une homogénéisation sur le plan de l'analyse politique. Grâce à celle-ci et aux propositions revendicatives qui en découlent, notre Union syndicale a été en capacité d'intervenir sur tous les grands dossiers interprofessionnels.

Mais la caractéristique majeure de l'évo-

lution de notre Union syndicale sur cette période reste l'essor de ses structures locales, aussi bien en nombre et en couverture géographique (près de quatre-vingt départements désormais) qu'en capacité d'intervention.

Quelles sont les principales modalités organisationnelles de ce congrès ?

Ce troisième congrès, le second de plein exercice, se déroulera à la Bourse du travail de Bobigny (Seine-Saint-Denis) les 7 et 8 décembre prochains. Cinq cents délégué(e)s des organisations nationales et des G10 Solidaires locaux sont attendus en cette occasion.

Ces deux journées viendront conclure un processus de plusieurs mois au cours duquel l'ensemble des structures nationales et locales auront eu l'occasion de débattre et d'amender quatre projets de résolutions et un certain nombre de modifications statutaires.

L'organisation proposée pour ces deux journées restera fidèle à un mode de fonctionnement qui privilégie au sein de notre Union syndicale la recherche constante de ce qui unit plutôt que de ce qui divise. Ainsi, les différents points mis en débats au cours de ce congrès seront discutés au sein de quatre commissions dans lesquelles se répartiront

l'ensemble des délégué(e)s dans la perspective d'essayer d'aboutir à l'émergence de positions consensuelles à partir de celles des uns et des autres.

Quels sont les principaux enjeux de ces deux journées ?

Ceux-ci sont évidemment multiples et variés. Cependant, les réponses que nous saurons apporter collectivement en terme d'organisation et de fonctionnement au fort développement observé depuis trois ans par notre Union syndicale au niveau local et dans les secteurs privés, constitue à l'évidence un des points essentiels de ce congrès. De même, celui-ci sera l'occasion de réaffirmer et d'intensifier notre investissement collectif en faveur de la formation syndicale.

Au-delà de ces enjeux internes, ces deux journées permettront de franchir un palier supplémentaire dans la définition d'un certain nombre de points revendicatifs - plus particulièrement en matière d'emploi, de services publics et de protection sociale. Enfin, la question de savoir si notre Union syndicale appellera de manière explicite à voter "non" lors du référendum sur le projet de traité constitutionnel européen constituera à n'en pas douter un moment important de ce congrès.

Une initiative contre le chômage et la précarité

A la suite de la décision gouvernementale de retirer un certain nombre de mesures de son projet de loi initial sur le licenciement économique, le Président du Medef a multiplié les déclarations pour faire part de son vif mécontentement à l'encontre d'un gouvernement accusé d'avoir pris parti pour l'intérêt syndical avant l'intérêt général.

Nouvel acte dans une mise en scène désormais bien rodée : le gouvernement avance des propositions correspondant au programme ultra-libéral du patronat, il fait ensuite un pas en arrière sur les aspects les plus scandaleux... et, une fois les feux médiatiques éteints, laisse ces dispositions réapparaître lors du débat parlementaire.

Face à l'ampleur actuelle des attaques patronales et gouvernementales, une convergence des luttes entre salariés, chômeurs, précaires est indispensable. C'est dans cette perspective qu'un certain nombre de réseaux travaillent actuellement à l'élaboration d'une journée unitaire de mobilisation autour des questions liées au chômage et à la précarité à Paris le 4 décembre prochain. L'Union syndicale G10 Solidaires, partie prenante de cette préparation, appelle d'ores et déjà chacune et chacun à se mobiliser en cette occasion.

Mission syndicale palestinienne en France

Paris - Rouen/Le Havre - Marseille - Toulouse - Bordeaux - Besançon/Dole du 16 novembre au 1^{er} décembre 2004

En avril-mai derniers, une mission de 52 militant-es syndicalistes et associatifs, en provenance de toutes les régions de France, s'est rendue en Palestine et en Israël, dans l'objectif de tisser des liens à la fois avec des anticolonialistes israéliens et des militant-es du mouvement social palestinien, pour leur apporter notre soutien dans leurs luttes :

- ◆ contre l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne,
- ◆ contre la construction du Mur de l'apartheid,
- ◆ pour la conquête de droits sociaux et démocratiques pour les travailleurs et chômeurs de Palestine.

En contrepartie de l'accueil réservé en Cisjordanie par de multiples sections syndicales et les habitants eux-mêmes de Jénine, Naplouse, Tulkarem, Ramallah, Bethléhem et Hébron, la mission (composée de représentants des fédérations SUD Etudiant, Education, PTT, Rail & Nettoyage, Renault, Santé, Solidaires 75 ainsi que de la CNT, de la Confédération paysanne, de syndicats CGT, de militants CFDT, FSU, ACI, Droits Devant!!, UJFP..., jusqu'à des militants de Solidaires (Suisse) et de la CGT espagnole) s'était engagée à organiser dès son retour la venue d'une délégation syndicale et associative palestinienne en France.

C'est chose faite en ce mois de novembre, puisqu'une délégation de 10 syndicalistes va nous rendre visite. Cette délégation, composée d'autant de femmes que d'hommes, représente un syndicalisme actif dans plusieurs secteurs professionnels : Education, Municipalités, Santé, Télécom, Textile... Le champ associatif est présent aussi par le DWRC (ONG d'aide à la création

de syndicats autonomes et de formation aux droits des travailleurs) et le comité des familles de prisonniers de Ramallah, qui fait émerger massivement les revendications en matière de respect des droits et conventions internationales relatives aux prisonniers.

Depuis le début de la seconde Intifada, les travailleurs

- ✓ **Paris** : meeting à la Bourse du Travail le 17 novembre à 19h.
- ✓ **Rouen-Le Havre** : meeting à Rouen le 19 novembre à 20h30, salle Ste-Croix des Pelletiers.
- ✓ **Marseille** : réunion publique le lundi 22 (lieu non-communiqué).
- ✓ **Bordeaux** : meeting le vendredi soir 26 novembre au Centre Marcel Paul.
- ✓ **Besançon** : réunion publique le lundi 29 novembre, 20h30 salle Collard (Kursaal).
- ✓ **Dole** : le mardi 30, à 18h, réunion publique au Foyer St-Jean.

palestiniens connaissent une situation économique de plus en plus catastrophique : le bouclage des villes depuis 3 ans, et maintenant la fermeture de tout accès au travail en Israël par la construction du Mur de l'apartheid, ont contraint 60 à 70% de la population au chômage.

Parallèlement, l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par l'armée israélienne et les colons, de plus en plus meurtrière, compromet gravement la construction de la démocratie et la conquête de droits sociaux en Palestine.

Pourtant, malgré ce contexte extrêmement défavorable, les palestiniens cherchent la voie de la démocratisation de leurs structures syndicales anciennes, ou de la création de nouvelles structures, fondées sur des pratiques démocratiques.

C'est cette dynamique-là que les 10 palestiniens invités en France s'efforceront de représenter, en rencontrant les sections syndicales et les associations prêtes à les recevoir, en participant à des réunions-débats, des conférences de presse, en visitant des lieux de travail et de vie sociale.

Ils sont demandeurs d'échange sur les pratiques syndicales dans nos pays dits "démocratiques", sur le droit du travail, sur les conditions de vie des salariés et des chômeurs.

Ils attendent aussi que se manifeste la solidarité internationale du mouvement ouvrier avec le peuple palestinien, par tous les moyens à disposition : protestations contre la répression anti-syndicale, diffusion d'information, organisation de manifestations diverses, aide logistique, formations conjointes...

Dans chaque ville, les modalités de l'accueil et son financement ont été décidés collectivement par les syndicats et associations partie prenante de l'événement. Solidaires s'est engagé, partout où les camarades palestiniens se rendent, à leur permettre de nouer les contacts nécessaires à une collaboration à plus long terme.

Les adhérent-e-s, les militant-e-s de tous les syndicats de l'Union Solidaires sont invité-e-s à participer aux réunions et manifestations qui jalonnent le parcours en France de ces syndicalistes palestiniens.

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNMSAC (mécaniciens au sol de l'aviation civile) : 01 48 53 62 50

SNUCCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

Solidaires-Douanes : 01 55 25 28 85

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

SU au Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Epargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Energie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA : 06 75 79 65 58

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Justice : 06 11 87 87 25

SUD Métaux : 05 56 55 86 14

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche : 06 82 04 74 38

SUD Rural (ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Sonacotra : 01 40 61 44 01

SUD Travail (ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPer (métallurgie) : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires
Journal édité par l'Union
syndicale - G10 «Solidaires»
Rédaction : 93 bis rue
de Montreuil - 75011 Paris
Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
Directrice de publication :
Annick Coupé
Commission paritaire et ISSN :
1104S05397
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)